

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020
N° 2020-11

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Eric BAYEUX, Maire.

Présents : M. Eric BAYEUX, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, Mme Catherine MARIE, M. Arnaud MARIE, M. Anthony PELLERIN, Mme Sandrine BERNIER, Mme Thérèse ZEKAR, M. Christophe LEBON, M. Omar TOUZANI, M. Michel ECOBICHON, M. Alexandre LEBASTARD, Mme Marie GAZEL.

Absents excusés et représentés :

Mme Karine LE SOMPTIER représentée par M. Alexandre LEBASTARD.
Mme Noëlle GROULT représentée par M. Jean-Luc ROUSSEL

Absents excusés : aucun

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sandrine BERNIER est élue secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 17 novembre 2020
2. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 5 décembre 2020
3. Souscription d'un emprunt pour financer les travaux d'assainissement et de réfection de la salle des fêtes
4. Travaux dans la salle des fêtes, choix des entreprises
5. Espaces de travail partagés pour le maire, les adjoints, les conseillers, les commissions et les secrétaires, choix d'une solution
6. Rajout de compétences dans les commissions communales
7. Rectification du montant du second devis de la société Humiditec pour le traitement de la méréule
8. Rectification du montant de l'offre du prix du repas avec la société CONVIVIO.
Délibération n° 2020-06-06

Informations diverses

2020-11-01 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 17 novembre 2020

Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers le 24 novembre 2020.

Le compte rendu est approuvé à la majorité avec les modifications suivantes :

« Devant les propos inadmissibles, tenus par un conseiller envers un autre sur un débat hors sujet M. le maire est intervenu pour mettre fin à cet échange. Le conseiller en question s'est excusé et a retiré ses propos. »

Vote pour : 9

Vote contre : 1

Abstention : 5

2020-11-02 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 5 décembre 2020

Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers le 9 décembre 2020.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

Vote pour : 11	Vote contre : 0	Abstention : 4
----------------	-----------------	----------------

2020-11-03 : Souscription d'un emprunt pour financer les travaux d'assainissement et de réfection de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu au budget 2020 un emprunt de 60 000€ pour financer l'assainissement de la salle des fêtes et l'achat de matériel roulant (camion). Suite à la décision prise par délibération n° 2020-10-02 (DM 05/2020) de différer l'achat de ce matériel roulant et de financer à la place, les travaux de réfection de la salle des fêtes pour un montant estimé à environ 20 000 €, Monsieur le Maire propose de réaliser l'emprunt de 60 000€ pour l'opération n° 21318-20 qui concerne les travaux d'assainissement et de réfection de la salle des fêtes.

Les propositions des différentes banques reçues à la date d'aujourd'hui ont été envoyées aux conseillers municipaux le 11 et le 14 décembre 2020.

Après délibération le conseil municipal décide de retenir l'offre de la banque Crédit Agricole, selon les modalités suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêt à taux fixe amortissable

Classification Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt: 60 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements mentionnés ci-dessus

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.70 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts 1 054,29 euros - Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé avec :

- Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt du prêt sur le capital remboursé par anticipation
- Indemnité financière : 6 % du capital remboursé par anticipation

Frais de dossier : 100,00 €

Différé d'amortissement possible : non

Versement des fonds : total dès la signature de l'offre

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Crédit Agricole.

Vote pour : 14	Vote contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-11-04 : Travaux dans la salle des fêtes, choix des entreprises

Les travaux de réfection de la salle des fêtes portent sur les points suivants :

- a) Renforcement de la scène,
- b) Reprises murales : enduits, finition et peinture,
- c) Reprise du sol de la scène,
- d) Mise aux normes de l'alarme incendie,
- e) Réfection du tableau des interrupteurs électriques.
- f) Pose d'une Ventilation Par Insufflation (dépend de la solution technique retenue pour le renforcement de la scène)

Par délibération n° 2020-10-01 du 5 décembre 2020 le conseil municipal a choisi l'entreprise Iris Normandie pour les points d) et e).

Afin d'effectuer l'ensemble des travaux le plus rapidement possible pour permettre à nouveau la location de cette salle, il est nécessaire de choisir la ou les entreprises pour les autres postes.

Au vu des nouveaux devis reçus M. le Maire propose de retenir la version « Base » de la société Etudes et solutions (devis n° 2020/12/002.1) d'un montant de 9 202,17 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise citée ci-dessus pour un montant de 9202,17 € TTC.

Vote pour : 10	Vote contre : 4	Abstention : 1
----------------	-----------------	----------------

2020-11-05 : Espaces de travail partagés pour le maire, les adjoints, les conseillers, les commissions et les secrétaires, choix d'une solution

Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite mettre en place des espaces de travail partagés, cloisonnés et protégés, pour permettre le travail et l'échange de documents au sein des différentes commissions et groupes de travail de la commune ainsi que pour les secrétaires. La solution Agora Project a été étudiée mais ne semble pas donner entière satisfaction, notamment en ce qui concerne le travail partagé et/ou simultané sur un même fichier.

Une autre solution est à l'étude via la société AIDEC à base de serveur NAS. Le NAS, ou Network Attached Storage, est un appareil de stockage autonome (serveur) qui peut se connecter à un réseau privé ou professionnel via internet. Ce serveur NAS pourrait également servir au stockage de toutes les données de la mairie avec un système de sauvegarde. AIDEC propose deux solutions pour lesquelles la différence principale porte sur la sauvegarde des données. Selon le devis retenu cette sauvegarde serait effectuée soit localement, soit dans le cloud (stockage sur des serveurs distants et accessibles par internet).

Monsieur le Maire propose de retenir le principe NAS pour ensuite choisir les spécificités techniques en fonctions des besoins exprimés.

Après délibération le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société AIDEC avec stockage et sauvegarde locaux pour un montant de 1038,61 € TTC.

Vote pour : 10	Vote contre : 0	Abstention : 5
----------------	-----------------	----------------

2020-11-06 : Rajout de compétences dans les commissions communales

Lors de la réunion de la commission Urbanisme et Assainissement du 16 novembre 2020 il a été évoqué en points divers :

- Le sujet des autres réseaux : eau, électricité, téléphone et internet
- Le développement économique de la commune : artisans, commerces locaux, marché local, etc.

Ces sujets ne sont traités dans aucune commission actuellement et M. le Maire propose :

- Que la compétence des réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone et d'internet soit ajoutée dans la commission « Urbanisme et Assainissement »,
- Que la compétence développement économique de la commune soit ajoutée dans la commission « Environnement, Développement Durable et Agriculture ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la proposition ci-dessus.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-11-07 : Rectification du montant du second devis de la société Humiditec pour le traitement de la mérule

Lors de la délibération n° 2020-09-04 du 17 novembre 2020 il a été approuvé un devis de la société Humiditec pour un montant de 4 734,31 € TTC. Or, après vérification il apparaît que le montant exact de ce devis était de 4374,31 € TTC.

Monsieur le Maire propose de rectifier cette erreur, d'accepter le devis de la société Humiditec pour un montant de 4374,31 € TTC et de régler la facture correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis supplémentaire de la société Humiditec pour un montant de 4 374,31 € TTC et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-09-04.

Vote pour : 14	Vote contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-11-08 : Rectification du montant de l'offre du prix du repas avec la société CONVIVIO. Délibération n° 2020-06-06

Lors de la délibération n° 2020-06-06 du 10 août 2020 le Conseil Municipal a décidé de choisir la Société CONVIVIO pour l'année scolaire 2020-2021 et d'accepter l'offre à 2,3239 € TTC par repas. Or le montant par repas proposé par Convivio était de 2,3229 € TTC.

Monsieur le Maire propose de rectifier cette erreur et de prendre acte du montant exact inscrit dans le contrat signé avec Convivio, à savoir 2,3229 € TTC par repas.

Après délibération le conseil municipal décide de rectifier cette erreur et de prendre acte du montant exact inscrit dans le contrat signé avec Convivio, à savoir 2,3229 € TTC par repas.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil 11/01/2021 et 23/02/2021.
- Dates des prochaines réunions des commissions communales :
 - Commission communication : 15/12/2020 à 19h45
 - Commission développement durable : 15/12/2020 à 20h30
 - Commission patrimoine le 14/01/2021 à 20h30

Permanence cadeaux de Noël pour les enfants de la commune : mercredi 16/12 de 10h à 12h et 16h à 18h ; samedi 19/12 de 10 à 12h

- Bulletin communal n°36 : présentation et organisation de la distribution avec les horaires de ramassage des ordures ménagères et sacs jaunes (horaires différents selon les secteurs de la commune)
- Motion relative à la politique du Conseil Départemental sur l'entretien des haies bordant les routes départementales : en attente de la décision de Pré Bocage Intercom sur ce sujet.
- Composition des commissions communales : appel à tous les conseillers souhaitant modifier leur participation à ces commissions à y réfléchir pour la réunion de conseil du 11 janvier 2021
- Vœux du maire : maintien ou pas ? Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à la date prévue
- Réponse aux lettres au Père Noël : ce sera fait.
- Cadeau au doyen et à la doyenne de la commune : fait.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.